



Par SDE

Le 26 juin 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007

OBJET : Demande d'autorisation de modifications au contrat d'approvisionnement en électricité conclu entre le Distributeur et Kruger découlant de l'appel d'offres A/O 2003-01
Votre dossier : R-4318-2025
Notre dossier : MMGT02947 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), demande à la Régie de l'énergie dans le dossier mentionné en objet, un délai supplémentaire de sept (7) jours additionnels pour le dépôt de son argumentaire, soit le 16 juillet 2026 à 12h00.

En effet, l'avocat responsable du dossier étant actuellement absent jusqu'au 6 juillet 2026, le Distributeur ne sera pas en mesure de respecter l'échéancier fixé dans la lettre procédurale du 23 juin 2026 notifiée le 25 juin 2026 ([A-0010](#)).

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

Marie-Michelle Côté, avocate, pour :
SIMON TURMEL, avocat
MMC/im